

AVENANT FIXANT POUR 2017, LA RÉPARTITION DES SOMMES ATTRIBUÉES PAR LE DÉPARTEMENT ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE TARN ET GARONNE AUX ORGANISMES GESTIONNAIRES DE TECHNICIENNE DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE ET AIDE A DOMICILE

Associations Financiers	SMAD 82 Montauban	ADPA Montaigu	ADMR Montauban	SAMAD Nègrepelisse	Non affecté	TOTAUX
Caisse d'Allocations Familiales de Tarn et Garonne (dotations prévisionnelles)	270 848 €	5 812€	103 980 €	19 377 €		400 017 €
Département 82 Enveloppe constante	146 351 €	0 €	45 738 €	0 €	5 200 €	197 289 €
Département 82 Enveloppe budgétisée versées après incorporation des résultats antérieurs	52 234 €	0 €	40 077 €	1 365 €	5 200 €	98 876 €

Total des dotations CAF (dotations prévisionnelles) :	400 017	euros
Total des dotations du Département 82- enveloppe constante :	197 289	euros
Total des dotations du Département 82- enveloppe budgétisée versée :	98 876	euros

En fin d'exercice, la différence constatée entre le montant de l'enveloppe constante et le montant des interventions effectivement financées par le Département 82 fera l'objet, pour chaque service gestionnaire, d'une régularisation pratiquée sur l'exercice suivant.

En fin d'exercice, la différence constatée entre le montant de la dotation globale et le réel réalisé par chaque gestionnaire fera l'objet d'une régularisation dans la limite de l'enveloppe fixée par gestionnaire par cet avenant et en conformité avec les modalités administratives inscrites dans les conventions de financement signées entre la CAF 82 et les gestionnaires.

Mme la Directrice
de la Caisse D'allocations Familiales
de Tarn et Garonne

Mr le Président
du Conseil Départemental
de Tarn et Garonne

